

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 22 août 2013

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, Monsieur Alain PIFFER, Vice-Président, Madame Eliane KLEIN, Vice-Présidente, Monsieur Patrice KIEFFEL, Vice-président

membres en fonction : 7

membres présents : 5

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT 1 : Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un contrat à durée déterminée.

Compte tenu de la réussite d'un concours d'un agent contractuel, Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il convient de créer un poste d'agent de maîtrise en lieu et place d'un contrat à durée déterminée de technicien principal de 2^{ème} classe qui sera donc supprimé.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35h/semaine et supprimer un poste de technicien principal 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2013,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT 2 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Compte tenu de l'avancement à l'ancienneté d'un agent, Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en lieu et place d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe qui sera supprimé.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet 35h/semaine et supprimer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2013,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT 3 : Salon du Livre Boulay Bouq'In – Convention avec l'ULMJC du Pays de Nied

Monsieur le Président explique que, comme l'an dernier, l'ULMJC du Pays de Nied a pris en charge certaines dépenses d'organisation de Boulay Bouq'In qu'il convient maintenant de rembourser. Ces dépenses correspondent aux frais de déplacement des auteurs. Ces dépenses s'élèvent à 2280,58 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'organisation de Boulay Bouq'in avec l'ULMJC du Pays de Nied qui prévoit le remboursement de la somme de 2280,58 € à l'association,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT 4 : Assainissement – Convention tripartite pour le traitement des matières de vidange

Monsieur le Président explique que la station d'épuration de Boulay dispose d'un ouvrage de dépotage. Il est destiné à accueillir les matières de vidange d'origine domestique, provenant de fosses septiques par exemple. Ces matières de vidange sont acheminées par des entreprises spécialisées comme Malézieux, SANEST...

Pour autoriser l'accès à ces entreprises, il y a lieu de signer une convention précisant les conditions de cet accès et définissant le rôle des trois signataires : la collectivité, l'entreprise spécialisée et le titulaire du contrat d'affermage qui comprend la station d'épuration, la Société des Eaux de l'Est (SEE). Cette convention précise notamment que le traitement sera facturé 15 € HT par m³ dépoté et que 25 % de cette somme sera reversée à la collectivité.

Il y aura lieu de signer cette convention avec toutes les sociétés souhaitant dépoter à la station de Boulay.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions tripartites de matière de vidange avec les prestataires qui demanderont le traitement des matières de vidange à la station d'épuration du Boulay,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

POINT 5 : Assainissement – PVR Niedervisse – Convention de groupement de commande et de mandat

Monsieur le Président explique que la commune a lancé une opération financée par la participation pour voirie et réseaux pour trois parcelles, rue du Ban Saint-Jean.

Les travaux concernés par cette PVR sont des travaux sur réseaux secs, réseaux humides et assainissement. Par conséquent, trois maîtres d'ouvrage publics sont compétents : la commune, la CCPB et le Syndicat des Eaux de Boulay.

Les parties ont convenu de constituer un groupement de commande publique pour l'ensemble de l'opération. La commune serait mandataire du groupement et prendrait en charge l'ensemble des dépenses liées aux travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau,
Vu le projet de convention ci-jointe,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande publique pour les travaux liés à la PVR de la rue du Ban Saint-Jean qui prévoit que la commune de Niedervisse soit coordinatrice du groupement de commande,
- 4) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.
- 5)

POINT 6 : Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet.

Compte tenu de l'accroissement des effectifs des enfants de l'école primaire Léon Krause qui prennent leur repas à la cantine communautaire, Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet 6,40 h/semaine à compter du 3 septembre 2013,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes.

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

Patrice KIEFFEL,

Gérard FISCHER,

Eliane KLEIN,

Alain PIFFER,